

## LE PASSEPORT NANSEN

Primé au festival de Cannes, le film de Boris Lojkine intitulé *L'histoire de Souleymane* sorti en 2023, montre à quel point il est difficile de s'en sortir pour un réfugié ne possédant pas les documents d'identité requis dans le pays où il se trouve.

Véritable frontière de papier pour reprendre une expression de l'historien Patrick Boucheron, notre sujet se propose donc de traiter du passeport Nansen, document d'identité créé par Fridtjof Nansen le 5 juillet 1922. Il permet de remplacer l'absence de passeports pour les réfugiés apatrides russes avant d'être élargi dans les années suivantes. A 60 ans, Fridtjof Nansen est le premier à être nommé Haut Commissaire pour les réfugiés de la Société Des Nations (SDN) en 1921. L'ancêtre de l'Organisation des Nations unies (ONU) vient alors tout juste d'être créé en 1919. D'origine norvégienne, il s'est d'abord fait connaître par ses expéditions au pôle nord entre 1888 et 1896. Il a ensuite étudié l'océanographie et plus précisément le système nerveux des animaux marins avant d'occuper des postes diplomatiques. Entre 1906 et 1908 il est ambassadeur de la Norvège au Royaume Uni où il défend l'indépendance de la Norvège. Son travail au sein de la SDN occupe donc l'ultime partie de sa vie puisque Fridtjof Nansen meurt le 13 mai 1930. La création du passeport Nansen a pour but de répondre à un vide juridique. Ainsi, le 15 décembre 1921, un décret soviétique retire la nationalité aux émigrés russes qui se retrouvent donc apatrides. Dans les années 1920, entre 700 000 et 800 000 habitants de l'ancien Empire russe quittent leur pays. Les raisons de leur exil sont multiples, certains fuient la révolution d'octobre. En effet, dans la nuit du 24 au 25 octobre 1917 (7 novembre dans le calendrier grégorien) le régime bolchevique dirigé par Lénine et soutenu par Léon Trotsky, président des soviets de Petrograd, renverse le gouvernement provisoire d'Aleksandr Kerenski. Les opposants politiques appartenant à l'armée blanche (les contre révolutionnaires) s'exilent avec leur famille d'abord vers Constantinople puis dans les Balkans. Ajouté à cela, les ukrainiens de l'empire russe subissent également une période de famine entre 1921 et 1924. Les États récepteurs de ces flux de réfugiés parviennent difficilement à gérer leur accueil ce qui poussent la SDN à trouver une solution viable.

Il convient donc de se demander pourquoi le passeport Nansen est à la fois l'un des premiers instruments juridiques permettant de résoudre le statut des apatrides tout en ayant une efficacité et une application relativement limitée.

Ce "passeport" résout le problème des apatrides mais aussi, pour la 1ère fois, donne un statut juridique au "réfugié", r

Nous verrons tout d'abord dans quel contexte le passeport Nansen a été créé puis nous montrerons comment ce dernier apporte une première judiciarisation aux réfugiés apatrides et enfin nous expliquerons les limites du passeport Nansen.

Selon l'historienne Delphine Diaz on peut estimer qu'il y avait entre 70 000 et 80 000 russes présents en France dès septembre 1921. Il convient de préciser que le terme russe englobe une pluralité d'origines dont des russes arméniens ou encore des ukrainiens qui rejoindront la France. La situation des réfugiés russes est complexe puisqu'ils se retrouvent doublement apatrides comme l'explique Marina Gorboff, enfant de parents russes ayant fui en 1920 la révolution bolchevique. Non seulement, ils ont été déchus de leur nationalité par le décret

soviétique de 1921 mais la France de son côté n'a pas reconnu le gouvernement de Lénine. Donc pour reprendre les mots de Marina Gorboff "aux yeux de la loi, le réfugié n'existe donc ni pour la France ni pour le pouvoir sociétique, tout en demeurant sujet de l'Empire russe, bien que celui-ci ait disparu. [lors de la révolution d'octobre]". Cette situation de double apatridie empêche les réfugiés russes de faire une demande d'asile et donc de se placer sous la protection d'un Etat. Ajouté à cela, ils ne peuvent plus circuler d'un pays à l'autre. Comme le note Delphine Diaz le décret soviétique de 1921 touche une large partie d'individus dont parmi eux "ceux qui avaient quitté la Russie avant le 17 décembre 1917; ceux qui étaient partis sans l'autorisation du gouvernement entre cette date et le 15 décembre 1921; [ou encore] ceux qui l'avaient fait avec l'autorisation légale des pouvoirs publics, mais qui avait résidé plus de 5 ans à l'étranger sans se faire immatriculer dans les délais indiqués". On assiste alors à une véritable "fabrique des apatrides" pour reprendre les mots de Catherine Gousseff.

Les arméniens vont se retrouver au même moment dans une situation similaire. Ainsi lors du traité de Lausanne en 1923, la République de Turquie établit ses nouvelles frontières excluant la création d'un État arménien qui avait été envisagé lors du traité de Sèvres en 1920. De plus, la République de Turquie refusait de délivrer des passeports et des papiers d'identité aux réfugiés arméniens ayant survécu au génocide qui étaient désormais exclus du pays en vertu des nouvelles frontières. Les arméniens qui ont survécu au génocide initié en 1915 s'exilent donc pour une partie d'entre eux en France et plus précisément à Marseille où l'on a recensé environ 60 000 personnes entre 1923 et 1928. En l'absence d'un État national arménien, ces derniers se sont à leur tour retrouvés apatrides. Sous l'impulsion de la SDN, le passeport Nansen est donc progressivement élaboré pour faciliter l'accueil de ces réfugiés et leur intégration dans les différents États récepteurs. Il est assez difficile d'employer seulement un seul terme pour qualifier les arméniens et les russes. En effet, ils sont exilés lorsqu'ils quittent leur pays sous la pression du régime de la République de Turquie ou du régime bolchevique. Toutefois, lorsque le décret soviétique et le traité de Lausanne sont appliqués, il semble préférable d'utiliser le terme d'apatrides puisqu'ils perdent leur nationalité. Enfin, lorsque certains d'entre eux reçoivent le passeport Nansen, ils se placent sous la protection de l'Etat d'accueil, en ce sens, nous pouvons alors les considérer comme des réfugiés.

Le passeport Nansen est souvent considéré comme le premier instrument juridique permettant de résoudre la question des apatrides. En effet, il n'existe pas de document similaire antérieur qui permettait d'offrir une protection internationale aux réfugiés apatrides. Le passeport Nansen prend la forme d'un certificat d'identité qui offre pour la première fois une protection minimale aux réfugiés russes apatrides dans un premier temps avant de s'étendre à d'autres groupes nationaux. Grâce à ce passeport les réfugiés peuvent théoriquement circuler d'un pays à un autre. Il sera d'abord mis en place pour les réfugiés d'origine russe à partir du 5 juillet 1922, mais seulement 16 États reconnaissent alors le passeport. Il faudra attendre 1926 pour qu'une quarantaine d'Etat le reconnaisse. Plié comme un accordéon, le passeport Nansen se compose tout d'abord des éléments que l'on retrouve sur nos cartes d'identité actuelle (nom, prénom, âge, origine), à cela s'ajoute une description physique relativement détaillée du réfugié apatride (taille, cheveux, sourcils, nez, bouche, menton, front, barbe...) puis d'une photo et d'une signature du titulaire du passeport. Les visas étaient également inscrits à

l'intérieur et permettaient de valider la présence de ces apatrides au sein du pays d'accueil. Sur la couverture du passeport un timbre payé par le réfugié était apposé, ce dernier permettait en partie de financer le Haut Commissariat aux réfugiés russes. Le timbre était de couleur bleu pour les réfugiés russes et vert pour les réfugiés arméniens.

Toutes les classes sociales des réfugiés russes ont pu bénéficier de ce passeport ce qui leur permettait ensuite de travailler dans le pays où ils étaient accueillis. Concernant la France, les exilés russes ont occupé des postes dans l'industrie automobile et notamment au sein de l'entreprise Renault ou encore dans des entreprises de chauffeur de taxi. En 1924, la France met en avant le chiffre suivant: 400 000 russes seraient présents sur le territoire français. Elle est alors l'un des pays d'immigration les plus importants. Toutefois ce chiffre était largement inférieur, en réalité plusieurs organisations comme la Croix rouge estime qu'en 1926, le nombre d'exilés russes en France s'établit plutôt à 62 200. Il y a donc eu une instrumentalisation des chiffres notamment pour mettre en avant l'idée d'une patrie des droits de l'homme mais également pour que la France reste un acteur majeur du Haut Commissariat pour les réfugiés. L'Etat français était donc plutôt favorable à l'accueil des apatrides russes puisque cela lui permettait à la fois de montrer son opposition au régime soviétique et d'obtenir une main d'œuvre qui lui était nécessaire dans l'entre deux guerres. Le principal acteur en France pour l'accueil des apatrides russes est Vassili Maklakov qui reste l'ambassadeur russe présent en France même après la prise de pouvoir de Lénine, ce qui souligne de nouveau le refus de la France à reconnaître le régime léniniste.

Si le passeport Nansen est une première avancée en termes de droit international, sa mise en place a été assez laborieuse et limitée. En août 1921 une première conférence présidée par Fridtjof Nansen au sujet des réfugiés eut lieu à Paris mais celle-ci reconnut seulement le besoin d'obtenir des mesures concernant l'administration des réfugiés russes. Il faut attendre juin 1922 pour qu'un arrangement international aboutisse à la création du certificat Nansen. Puis 1924 pour que ce dernier s'élargisse aux apatrides arméniens. Et ce n'est qu'en 1928 que la SDN institutionnalise les organisations des exilés qui peuvent donc désormais participer à l'attribution du passeport Nansen. Ce dernier se limitait donc essentiellement à deux groupes nationaux avant de s'étendre aux réfugiés Assyro-Chaldéens le 30 juin 1928. Seulement 19 000 Assyro-Chaldéens ont été accueillis la première année, le passeport Nansen concernait donc des groupes relativement limités en nombre. Les Assyro-Chaldéens forment un groupe ethnique appartenant au christianisme, ces derniers vivent majoritairement en Mésopotamie. Toutefois certains groupes ethniques n'ont pas pu bénéficier de ce certificat malgré leur demande comme les antifascistes italiens puisque pour la France cela revenait à montrer son opposition au régime de Mussolini sur la scène internationale comme elle avait pu le faire auparavant avec le régime de Lénine. La guerre gréco-turque de 1919-1920 entraîne également des flux de migrations forcées. Ainsi le traité de Lausanne en 1923 redéfinit les frontières turques, environ 1 millions de grecs partent de Turquie et dans un mouvement inverse 4 millions de turcs musulmans fuient la Grèce, ils se sont donc retrouvés apatrides puisque les nouvelles frontières établies ne correspondaient plus à leur pays, pour autant ces derniers n'ont pas pu obtenir le passeport Nansen. De plus, le Haut Commissariat des réfugiés disposait d'un faible budget ce qui limitait fortement ses capacités d'action. A cela, il

Ce n'est qu'en 1924 que la France reconnaît le passeport Nansen.

convient de souligner la procédure lente et laborieuse à laquelle se confronte un russe apatride pour obtenir ce passeport. Ainsi pour se procurer ce papier, il fallait d'abord en faire la demande au BIT (Bureau International du Travail) qui coopérait ensuite avec les comités d'émigrés russes. Ces derniers avaient souvent le statut d'organisation non gouvernementale mais leur rôle était important pour l'accueil et la gestion des flux de ces personnes en provenance de l'ancien empire russe. C'est seulement après ces différentes étapes intermédiaires validées que le certificat pouvait être attribué aux réfugiés russes.

Le terme certificat semble d'ailleurs convenir davantage à celui de passeport puisque comme le rappelle Delphine Diaz, les réfugiés apatrides ne pouvaient pas se déplacer librement, ni bénéficier des réglementations mises en place pour les étrangers détenteurs de passeports nationaux. Ainsi, les détenteurs du passeport Nansen pouvaient seulement circuler dans les Etats signataires des arrangements de 1922 dans un premier temps, ce qui se limitait à 16 pays. De plus, chaque État a sa propre politique migratoire qui fait régulièrement obstacle à l'instauration du certificat qui avait pour objectif d'essayer d'homogénéiser les procédures. C'est ce que souligne l'écrivain Vladimir Nabokov dans son ouvrage *Autres rivages* où il revient sur le passeport Nansen qu'il a lui-même obtenu après avoir pris le chemin de l'exil avec sa famille en 1917. Il est issu d'une famille appartenant à la noblesse russe dont le père fait partie du gouvernement provisoire russe d'Alexandre Kerensky mis en place au lendemain de l'abdication d'Alexandre II. Vladimir Nabokov évoque le traitement administratif que subissent les réfugiés russes en expliquant que: " [Le] titulaire [du passeport] valait à peine mieux qu'un criminel libéré sur parole et devait passer par d'odieuses épreuves chaque fois qu'il voulait voyager d'un pays dans l'autre, et plus les pays étaient petits, plus ils étaient tatillons." Autrement dit, il ne suffisait pas de posséder ce papier d'identification pour voyager librement. Le système administratif possédait plusieurs failles et était même parfois victime de corruption comme le rappelle Delphine Diaz, ainsi, en Yougoslavie des fonctionnaires de l'administration en charge des réfugiés faisaient payer 100 fois plus cher le prix du timbre fiscal aux détenteurs du passeport Nansen qui devaient obligatoirement s'en acquitter pour pouvoir circuler. Le passeport Nansen a également fait l'objet de nombreuses critiques notamment sur l'emploi du qualificatif "russe" qui effaçait la diversité des nationalités présente au sein de l'Ancien Empire. De plus, ce n'est que lors de l'arrangement de 1928 que les États acceptent le retour des réfugiés russes dans le pays producteur du passeport.

En somme, le passeport Nansen est une véritable innovation dans le droit international puisque pour la première fois un outil juridique permet d'octroyer une protection aux réfugiés. Ainsi, on retient surtout trois principaux groupes qui en bénéficieront, parmi eux les Russes, les Arméniens et les Assyros-Chaldéens. En effet, il fallait être reconnu comme appartenant à un de ces groupes nationaux pour obtenir le certificat Nansen. Quant à la France, elle joue un rôle important au côté du Haut Commissariat des Réfugiés car même si les chiffres ont été grossis, elle reste à l'époque l'un des premiers pays d'immigration pour ces exilés, réfugiés et apatrides. Toutefois, la mise en œuvre de ce passeport reste assez laborieuse et limitée. En effet, d'autres groupes nationaux aux situations parfois similaires n'ont pas obtenu ce papier administratif ce qui montre que l'attribution de ce passeport dépendait aussi du contexte

diplomatique. De plus, si le passeport Nansen donne l'impression de faciliter les démarches administratives pour les Etats d'accueil, il reste une épreuve de longue haleine pour les réfugiés qui se confrontent à de nombreux obstacles avant, pendant et après son obtention. Ainsi, le passeport Nansen semble donc être une première reconnaissance internationale des réfugiés qui est amenée à être renforcée par la Convention relative au statut international des réfugiés en octobre 1933 même si celle-ci concerne un nombre limité d'Etat. Ainsi, l'établissement du statut des réfugiés et apatrides sera reconnu à l'échelle internationale seulement à partir des années 50 lors de la Convention de Genève notamment en 1954. En effet, désormais le statut de réfugié est attribué de façon individuelle et non plus collective.

La restriction du passeport Nansen est finalement qu'il n'accorde le statut de "réfugié" qu'à quelques communautés nationales (russes, arméniens, chaldo-syriens), donc on devient "réfugié" dans une démarche collective, si et seulement si on appartient à une de ces trois populations. On ne peut pas devenir réfugié à titre individuel: par exemple, si on est italien et persécuté par les fascistes, on ne peut avoir ce statut à l'époque... Il faut attendre 1951 pour que le statut de réfugié soit accordé individuellement, quel que soit la nationalité

## BIBLIOGRAPHIE:

-DIAZ (D.), *En exil. Les réfugiés en Europe du XVIIIème siècle à nos jours*, Editions Gallimard, 2021, p. 198, 199, 202, 2013

-GOUSSEF (C.), *L'Exil russe. La fabrique du réfugié apatride (1920-1939)*, Paris, CNRS Editions, 2008, p. 56, 99 à 121, 230

-GRATALOUP (C.), *Atlas historique mondial*, Editions des Arènes, 2019, p. 468-469,

## SITOGRAFIE:

-BELLOT (M.), "La création du « passeport Nansen », titre d'identité des apatrides", revue *Retronews*, 2023

<https://www.retronews.fr/conflits-et-relations-internationales/echo-de-presse/2019/11/20/passeport-nansen>

-BOUCHERON (P.) "Le passeport, la frontière de papier", *Faire l'histoire*, Arte, 2021: <https://www.youtube.com/watch?v=yYvzLBGx52E>

-COUDRY (G.), "Notes sur le passeport Nansen", revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1996, p. 19-21:

[https://www.persee.fr/doc/mat\\_0769-3206\\_1996\\_num\\_44\\_1\\_403048](https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_1996_num_44_1_403048)

- DUBOIS (J-P.), "Le passeport Nansen, première protection des réfugiés dans l'histoire du droit international", revue *Après-demain*, 2016, n°39, p. 487:

<https://shs.cairn.info/revue-apres-demain-2016-3-page-48?lang=fr>

-GOUSSEFF (C.) "Quelle politique d'accueil des réfugiés en France ? Le cas des Russes dans les années 20", revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1996 p. 14 à 18 : [https://www.persee.fr/doc/mat\\_0769-3206\\_1996\\_num\\_44\\_1\\_403047](https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_1996_num_44_1_403047)

Article très intéressant.

Marion Hénaff, Khâgne Lyon

## LE PASSEPORT NANSEN

Il convient donc de se demander pourquoi le passeport Nansen est à la fois l'un des premiers instruments juridiques permettant de résoudre le statut des apatrides tout en ayant une efficacité et une application relativement limitée.

Nous verrons tout d'abord dans quel contexte le passeport Nansen a été créé puis nous montrerons comment ce dernier apporte une première judiciarisation aux réfugiés apatrides et enfin nous expliquerons les limites du passeport Nansen.

I/ Le contexte de la création du passeport Nansen

A- Le cas des réfugiés russes devenus apatrides

1- Une situation de double apatridie

2- Le décret soviétique du 15 décembre 1921

B/ Le cas des réfugiés arméniens devenus apatrides

1- Le traité de Lausanne 1923

II/ Le passeport Nansen: un premier instrument juridique pour résoudre la question des apatrides

A- Le passeport Nansen en pratique

1- Un objet matériel complet

2- Une première reconnaissance à l'échelle internationale

B- La France: un pays favorable à l'attribution du passeport Nansen aux réfugiés russes

1- Une inclusion totale de toutes les classes sociales

2- L'intérêt du passeport Nansen pour la France

III/ Le passeport Nansen: une mise en place laborieuse et limitée

A- Une application progressive du passeport

1-Les dates clefs de son élargissement

2-Mais un passeport attribué à un nombre limité de groupes nationaux

B- Le passeport Nansen ou le certificat Nansen?

1- Des conditions de circulations encore complexes

2- Les critiques formulées à l'encontre du passeport Nansen